

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 956

présenté par

M. Lurton, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Bazin, M. Straumann, M. Larrivé, M. Dive,
Mme Anthoine, M. Vialay, M. Masson, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Brun, M. de Ganay,
M. Fasquelle, Mme Valérie Boyer, Mme Beauvais, Mme Genevard, Mme Bonnard, M. Door,
M. Pauget, M. Viala, M. Huyghe et M. Boucard

ARTICLE 9

À l'alinéa 3, substituer à la première occurrence des mots :

« denrées alimentaires »

les mots :

« toutes les denrées et produits destinées à l'alimentation humaine ou animale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'encadrement en valeur et en volume des opérations promotionnelles relatives à la vente au consommateur doit être élargi à plus que des « denrées alimentaires » afin de viser les promotions sur tous les aliments sans discrimination et les sanctions qui s'applique afin d'assurer l'effectivité de ces dispositions.